

Rapport d'activité 2010



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
BRETAGNE

Sommaire

	Glossaire	04
	Patrimoine naturel	05
	Climat, Énergie, Aménagement, Logement	08
	Prévention des Pollutions et des Risques	11
	Infrastructures Sécurité Transports	14
	Connaissance, Prospective et Évaluation	17
	Unités territoriales	20
	Mission ÉcoCité	22
	Mission Zone côtière et milieux marins	23
	Mission Zone de défense et de sécurité	24
	Mission Pilotage et animation régionale	25
	Secrétariat Général	26
	Pôle Support Intégré	28
	Mission Communication	30
	Organigramme de la DREAL	31

Édito



Née le 4 janvier 2010, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bretagne a maintenant un peu plus d'un an de recul sur la réorganisation territoriale des services de l'État qui a conduit à fusionner en son sein les compétences issues de la direction régionale de l'environnement (DIREN), de la direction régionale de l'équipement (DRE) et de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE).

Sous l'autorité du préfet de région, la DREAL porte au niveau régional les politiques d'aménagement et de développement durable avec l'ambition d'apporter une approche transversale permettant la mise en oeuvre des politiques et actions découlant du Grenelle de l'environnement.

Ce premier rapport d'activités montre le chemin parcouru en 2010 et trace les principales perspectives de l'année 2011 dans un champ d'intervention très large, de l'énergie à l'évaluation environnementale, de l'urbanisme à la gestion de crise, de la prévention des risques aux infrastructures de transport, en passant par la protection du patrimoine naturel...

Les priorités d'actions de la DREAL Bretagne sont bien entendu étroitement articulées avec les principaux enjeux spécifiques à cette région : besoin d'une reconquête de la qualité de l'eau, besoin de désenclavement (notamment par des infrastructures de transport performantes, tant de personnes que de marchandises), grande fragilité énergétique de la péninsule, problématique des algues vertes, besoin d'une protection mais aussi d'une valorisation du très grand linéaire de côtes et de la mer, nombre extrêmement élevé d'élevages de grande taille, aménagement durable et politique de logement adaptée pour répondre aux perspectives de croissance démographique de la Bretagne...

Pour l'ensemble de ces missions, la DREAL doit devenir pour les autres services et établissements publics de l'État, les collectivités territoriales, les intercommunalités, les associations ou les citoyens, un acteur reconnu pour son niveau d'expertise, sa capacité d'impulsion et son efficacité. Cette réussite passe par de véritables synergies internes nécessaires pour apporter la valeur ajoutée sur laquelle nous sommes attendus.

Pour mettre toutes les chances de notre côté, la DREAL s'est engagée dans une démarche qualité globale qui a franchi avec succès début 2011 une première étape de certification ISO 9001. C'est le fruit des efforts de tous. Dans cette phase d'installation et de réforme parfois complexe, tous les agents sont en effet fortement mobilisés, qu'ils travaillent sur des thématiques « métiers » ou en support pour permettre le fonctionnement au quotidien.

Je sais que tous ont à cœur de faire la démonstration que l'action publique peut protéger pour mieux valoriser, innover pour apporter des réponses adaptées et faire évoluer les comportements pour préparer l'avenir.

La directrice régionale,

Françoise NOARS

Glossaire

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ANAH : Agence nationale de l'habitat

BBC : Bâtiment basse consommation

BOP : Budget opérationnel de programme

CETE : Centre d'études techniques de l'Équipement

DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale

DDI : Direction départementale interministérielle

DDPP : Direction départementale de la protection des populations

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer

DIRO : Direction interdépartementale des routes ouest

DRAAF : Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'habitat et du logement

DRH : Direction des ressources humaines

FEDER : Fonds européen de développement régional

GIP : Groupement d'intérêt public

GRDF : Gaz réseau distribution France

MAAP : Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

MEDDTL : Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

PPRT : Plan de prévention des risques technologiques

RT 2012 : Réglementation thermique 2012

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SGAR : Secrétariat général pour les affaires régionales

UO : Unité opérationnelle



Le service Patrimoine naturel déploie et met en œuvre les politiques relatives à la préservation des richesses naturelles. Il s'attache donc à contribuer activement à enrayer la perte de biodiversité, à reconquérir la qualité de l'eau, à établir une gestion durable des ressources minérales, à mettre en valeur les paysages. En Bretagne, son action vise particulièrement la protection du littoral et des milieux marins, même si son territoire d'intervention comprend aussi le milieu terrestre exceptionnel ou ordinaire.

Dans le cadre des stratégies nationales, européennes ou internationales, il intervient en partenariat avec d'autres services de l'État ou établissements publics et en coordination avec les collectivités territoriales et les réseaux des chargés de mission auprès de divers organismes qu'il finance.

FAITS MARQUANTS EN 2010

■ Préservation de la biodiversité

Conférence régionale sur la biodiversité

La DREAL a organisé le 22 juin une conférence régionale réunissant une centaine de participants sur la biodiversité en Bretagne pour marquer l'année internationale de la Biodiversité 2010. A cette occasion, un panorama des actions de connaissance et de conservation du patrimoine naturel a été dressé et les perspectives nouvelles apportées par le Grenelle de l'environnement ont été présentées. Les collectivités locales, les services de l'État, les associations et les organismes publics concernés par la biodiversité ont pu ainsi présenter leurs actions et débattre.

Lancement des sites Natura 2000

Les comités de pilotage concernant les sites Rivière du Douron, Baie de Morlaix, Cancale à Paramé ont été installés et trois comités de pilotage sur des sites qui ont été étendus en mer en 2008 ont été réinstallés. Les documents d'objectifs ont été validés pour les sites suivants : la Poterie, baie d'Audierne, rivière Elorn, vallée de l'Aulne, pointe du Talud-Laïta, et pour les trois sites Ouessant, côtes de Crozon, chaussée de Sein, dont le parc naturel marin d'Iroise est l'opérateur et dont le document d'objectif est intégré dans le plan de gestion du parc validé en 2010.

Évaluation des incidences Natura 2000

La commission européenne a engagé un contentieux contre la France sur la transposition de l'article 6 de la directive Habitats qui impose une évaluation des incidences pour les projets ou activités pouvant impacter un site Natura 2000. La France a opté pour le choix de listes positives afin d'indiquer les actions qui doivent faire l'objet de cette évaluation.

Un premier décret est paru en avril 2010 qui donne une première liste nationale ; une seconde liste locale a fait l'objet d'une large concertation tout au long de l'année dans chaque département et a été validée par un arrêté préfectoral interdépartemental début 2011. L'étude réalisée pour l'édition 2010 de la route du Rhum qui a conduit à la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures pour protéger les sites du Cap Fréhel et de la Pointe du Grouin illustre la portée de cette démarche.



Cap Fréhel (22) - Carré témoin protégé



Phragmite aquatique

Participation au plan d'action international sur le phragmite aquatique

Le 14 mai 2010, dans le Parc national de Biebrza, en Pologne, Michel Ledard de la DREAL Bretagne, délégué pour représenter le ministre en charge de l'Ecologie, a signé le Mémorandum international d'accord pour le phragmite aquatique. La France rejoint ainsi les 12 autres pays signataires de l'accord sur la conservation d'espèces migratrices. La réunion a permis l'adoption d'un nouveau plan d'action international. Celui-ci est désormais décliné au niveau de la France grâce à un plan élaboré par la DREAL Bretagne et Bretagne-Vivante, validé et accessible en ligne (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/dgaln-livre-phragmite.pdf>).

Protection des paysages et sites classés

Atlas des paysages du Morbihan

L'atlas départemental des paysages du Morbihan dont l'élaboration est pilotée par l'État et les collectivités doit être achevé au premier semestre 2011. En 2010, une étude sociologique a complété l'analyse des unités paysagères.

Classement des estuaires du Trieux-Jaudy

L'étude préalable, au titre des sites classés, des estuaires du Trieux – Jaudy a été présentée au printemps aux élus des 22 communes concernées. Dix unités paysagères emblématiques ont été identifiées. La concertation se poursuit sur la proposition de périmètre de classement. Elle doit aboutir dans le courant de l'année 2011 à une mise à l'enquête publique.

Politique de l'eau et gestion de la ressource en eau

Classement des cours d'eau

La DREAL Bretagne a accompagné la procédure de révision du classement des cours d'eau menée par les DDTM avec l'appui de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. Cette action alimente le volet bleu de la trame verte et bleue inscrite dans la loi Grenelle. L'objectif était de définir deux listes de cours d'eau :

- une « liste 1 » de cours d'eau sur lesquels il est nécessaire de préserver la continuité écologique ;
- une « liste 2 » de cours d'eau sur lesquels il est nécessaire de restaurer la continuité écologique, ce qui implique d'aménager les ouvrages existants sur ces cours d'eau dans un délai de 5 ans.

Une large concertation locale a été menée dans chaque département avec tous les acteurs de l'eau sur la présentation des avant-projets de listes. Les propositions en résultant ont été transmises au comité de bassin Loire-Bretagne fin octobre pour harmonisation au niveau du bassin.

Hydrométrie

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Service Patrimoine Naturel assure la maintenance des stations utilisées par le service de prévision des crues, en plus de la gestion de l'ensemble du parc des stations hydrométriques. Au total plus de 160 stations de mesure permettent de renseigner la banque nationale «hydro». En 2010, trois campagnes de mesures spécifiques ont été réalisées sur les rivières d'Étel et de Vannes, ainsi que dans la baie de Douarnenez. Des stations ont été aménagées

ou créées (Bon Repos sur le Blavet, Le Ninian, Pont Triffin sur l'Aulne).

Actions liées au SDAGE

La DREAL a contribué en 2010 à la déclinaison du SDAGE, au travers de sa participation ou de son animation de nombreuses réunions (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Missions Inter-Services de l'Eau, comité technique territorial de bassin).

Par ailleurs, la DREAL assure un suivi de la qualité de l'eau en assurant la maîtrise d'ouvrage des réseaux de surveillance pour les paramètres d'hydrobiologie.

QUELQUES CHIFFRES

- 574 autorisations délivrées en 2010 pour l'importation et l'exportation d'espèces sauvages au titre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
- 559 jaugeages dont 20 en période d'astreintes le week-end
- Concernant l'hydrobiologie en 2010, 129 stations analysées pour les diatomées, 131 pour les invertébrés, sur les petits et grands cours d'eau, et 80 stations pour les macrophytes

Mise en œuvre du plan algues vertes

Le plan gouvernemental de lutte contre les « algues vertes » a été instauré en février 2010. La DREAL a en charge la mise en oeuvre de certains volets du plan, tel que l'installation d'un comité scientifique dédié dont elle assure le fonctionnement. Elle participe à la rédaction des appels à projets de territoire dont les objectifs de résultat doivent permettre de réduire significativement les

flux de nitrates dans les deux baies « algues vertes » dites « pilotes », celles de St Brieuc et Lannion.

Enfin, la DREAL a participé à la rédaction de l'arrêté modifiant le quatrième programme d'action directive nitrates et a piloté l'élaboration du rapport environnemental s'y rapportant.

PERSPECTIVES 2011

- Lancer la déclinaison régionale de la trame verte et bleue et l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique
- Élaborer la stratégie régionale de création des aires protégées
- Poursuivre l'élaboration des listes d'activités soumises à l'évaluation des incidences Natura 2000
- Poursuivre notre mobilisation sur le plan Algues Vertes
- Renforcer les protections paysagères dans la baie du Mont Saint Michel
- Approuver le schéma départemental des carrières renouvelé du Finistère
- Participer activement à la révision des textes relatifs à la directive nitrates liés au pré-contentieux européen et à la réforme des Zones d' Excédent Structurel, au niveau national et au niveau régional
- Poursuivre les actions engagées en 2010 sur la mise en œuvre du SDAGE



Mesures d'hydrométrie



Le service Climat, Énergie, Aménagement, Logement assure le pilotage régional de la politique climatique qui vise à définir les grandes orientations énergétiques permettant la réduction des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la diminution des émissions de gaz à effet de serre. La recherche de l'efficacité énergétique se traduit en particulier par une animation relative à la construction durable. En travaillant sur l'adaptation des territoires au changement climatique, via des politiques intégrées « énergie, climat, air », le service rejoint une autre de ses missions principales dédiée à l'aménagement du territoire.

Sur ce thème, il veille à la mise en œuvre de la politique du logement et de la rénovation urbaine, tout en veillant à la coordination des politiques foncières en région.

FAITS MARQUANTS EN 2010

Conférence bretonne de l'énergie

La conférence bretonne de l'énergie présidée par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional de Bretagne a été mise en place le 19 janvier 2010, afin de mobiliser l'ensemble des partenaires sur la problématique de la fragilité électrique de la Bretagne. L'ensemble des travaux animés par la DREAL Bretagne en partenariat avec le Conseil Régional, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), Réseau de transport d'électricité (RTE) et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) a permis d'aboutir à la signature du pacte électrique breton le 14 décembre.

Il s'articule autour de trois axes indissociables : la maîtrise de la demande en électricité, le développement des énergies renouvelables et la sécurisation de l'approvisionnement électrique de la Bretagne.

L'année 2010 a également été marquée par l'aboutissement de la procédure et la mise en service du poste électrique de Calan dans le Morbihan (400KV/225KV), ouvrage de grande importance dans la sécurisation de l'alimentation électrique de la Bretagne.

Planification énergétique

En collaboration avec le Conseil Régional Bretagne et l'ADEME, la DREAL Bretagne a assuré le pilotage pour le compte de l'État, de la démarche d'élaboration du schéma régional éolien terrestre. Elle a également réalisé un guide régional sur l'implantation du photovoltaïque au sol à l'intention des porteurs de projet.



Signature du pacte électrique breton

Promotion du Bâtiment durable

Plan bâtiment exemplaire

En 2010, le transfert de propriété d'un certain nombre de bâtiments de bureaux de l'État à France Domaine est entré en vigueur. Ce transfert sera complet en 2012 avec l'ajout des ministères de la justice, de l'éducation nationale et des finances publiques.

Une fonction immobilière a été mise en place avec la création de la cellule régionale de suivi technique de l'immobilier de l'État (CRSTIE) composée du SGAR, de France Domaine et de la DREAL en tant qu'expert technique.

Animation des professionnels du bâtiment

La mobilisation des filières professionnelles est un des axes de déploiement de la maîtrise de la demande en énergie, notamment au travers de la rénovation énergétique des bâtiments. Pour y répondre, la DREAL a décliné, au plan régional, la convention État -Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) pour les Eco artisans. D'autre part, la DREAL a animé un certain nombre de réseaux avec les DDTM sur la qualité de la construction et mis en place une coordination avec le centre d'études technique de l'Ouest (CETE) et l'ADEME pour la promotion des appels à projets « Bâtiment Basse Consommation » et la réalisation, par les DDTM, de contrôles des opérations lauréates.

Animation du Comité Régional de l'Habitat

La DREAL Bretagne a renforcé l'animation et le pilotage du Comité Régional de l'Habitat et des différentes instances qui le composent.

A ce titre, des travaux sont conduits pour améliorer la connaissance des besoins en logement en Bretagne, sur une période de deux ans. En 2010, une analyse des marchés du logement breton a été menée pour identifier les zones de tensions en matière de logement, intégrant la problématique « Scellier » en Bretagne. A cela s'ajoute depuis septembre 2010, l'engagement d'une réflexion sur l'analyse des besoins en logement dont le logement locatif social.

Ces travaux alimentent dès à présent les réflexions régionales en matière de programmation des aides à la pierre et dans l'orientation régionale des politiques de l'habitat (par exemple, agréments au dispositif Scellier en zone C).



Lotissement à Gévezé (35)

Financement du logement

La DREAL a assuré, pour le logement social, la programmation et le suivi des 20,5 millions d'euros d'aides directes de l'État pour les 13 délégataires à la pierre. Grâce à la mobilisation de tous : bailleurs sociaux, collectivités locales, DREAL et DDTMs, 7573 logements sociaux ont pu être financés en 2010. La Bretagne s'est ainsi placée au 5^{ème} rang des régions françaises.

L'ANAH s'est réorganisée et a réorienté ses interventions. 99 % de la dotation régionale 2010 de 25,2 millions d'euros gérée par la DREAL a été consommée. Les crédits attribués aux délégataires ont permis de couvrir des travaux de pathologies lourdes de copropriétés et, à parts égales, des travaux de rénovation pour des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs.

QUELQUES CHIFFRES

25,2 millions d'euros de subventions ANAH pour le logement privé

20,5 millions d'euros pour le logement locatif social

Mise en place de l'Établissement Public Foncier de Bretagne

Dans le cadre de la mise en place de l'Établissement Public Foncier de Bretagne, de larges contributions ont été apportées par la DREAL pour l'élaboration du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'établissement, adopté à l'automne 2010. Un suivi permanent a ensuite été instauré.

PERSPECTIVES 2011

- Mettre en œuvre le Pacte électrique breton
 - Contribuer au lancement de l'appel d'offre relatif à une centrale à cycle combiné gaz en Bretagne (Finistère) et à la préparation des projets connexes (renforcement du réseau de transport de gaz et raccordements)
 - Assurer la mise en place d'actions en faveur de la maîtrise de la demande en électricité et du développement des énergies renouvelables
- Contribuer au développement de l'éolien en mer en particulier par l'accompagnement de l'appel d'offres national.
- Assurer le pilotage pour le compte de l'État et avec la Région du schéma régional climat air énergie
- Continuer à promouvoir le bâtiment durable et notamment communiquer sur l'application de la RT 2012
- Impulser et suivre en Bretagne le programme de l'ANAH « Habiter mieux »
- Préparer la signature des contrats d'utilité sociale
- Promouvoir les EcoQuartiers et notamment organiser une journée d'échanges mobilisant les collectivités et l'ensemble des acteurs de l'aménagement
- Piloter une réflexion globale et partenariale relative à l'économie du foncier



Prévention des Pollutions et des Risques



Barrage de la ville-Hatte (22)

Le service Prévention des pollutions et des risques a pour missions de maîtriser les conséquences des risques naturels (inondations, submersion marine...), d'assurer la prévision des crues, de réduire les risques technologiques et sanitaires et de limiter les pollutions et les nuisances d'origine industrielle.

Pour atteindre ces objectifs, il s'appuie notamment sur les meilleures technologies disponibles pour organiser la réduction à la source des risques, déchets et rejets industriels. Prenant appui sur le réseau des unités territoriales de la DREAL et des directions départementales interministérielles, il conduit aussi la surveillance réglementaire des installations classées pour la protection de l'environnement. Dans ce cadre, il partage l'information sur l'état de l'environnement, diffuse les bonnes pratiques industrielles et prévoit le cas échéant la concertation avec les riverains. Il veille d'autre part à la gestion rationnelle des ressources minérales et à la sécurité dans les mines et les carrières.

FAITS MARQUANTS EN 2010

Installations Classées agricoles

Depuis le premier mai 2010, les fonctions d'animation et de coordination des ICPE « élevages », relevant auparavant de la DRAAF ont été transférées à la DREAL à la demande du Préfet de Région (En 2010, on dénombrait plus de 7000 ICPE élevages soumises

à autorisation). La DREAL a développé des relations très étroites avec les directions départementales de la protection des populations et un travail important d'harmonisation régionale sur les ICPE élevages a été réalisé.

Risques naturels

Prévention des risques de submersion marine

L'année a été marquée par la tempête Xynthia du 28 février 2010. Elle nous a rappelé l'importance de la connaissance pour se préparer au mieux à ce type d'évènement. La DREAL Bretagne a adressé fin juillet au ministère une synthèse des zones littorales à risque fort vis-à-vis de la submersion marine, établie en lien avec les DDTM, et proposé une liste de neuf plans de prévention des risques littoraux (PPRL), à prescrire en 2011. La DREAL a également établi et fait valider une doctrine régionale sur l'articulation entre risque de submersion marine et urbanisme. Un travail important a aussi été mené avec les collectivités concernées sur le lancement d'une démarche dite « Litto 3 D » (base de données topographiques fines terrestres et maritimes).

Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques

La DREAL a procédé au contrôle de sécurité des barrages hydroélectriques concédés : la Rance (35), Rophémel, le Néal, Guerlédan et Pont Rolland (22).

L'année 2010 a été également consacrée à la préparation de la mise en place de la nouvelle organisation du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques. A partir du 1^{er} janvier 2011, tous les ouvrages, quels que soient leur nature (barrage ou digue fluviale ou maritime), leur régime juridique et leur classement au sens du décret du 11 décembre 2007 seront soumis au contrôle de la DREAL.

Instruction des dossiers marins

L'action de la DREAL s'est concentrée :

- pour le maërl, sur l'instruction de la demande d'ouverture de travaux de Lost Pic (22) ;
- pour les sables siliceux, sur l'instruction du dossier de fin de travaux de Jaudy (22) ;
- pour les hydrocarbures, sur l'instruction de la demande de titre minier (permis exclusif de recherches) des Marges du Finistère.

Risques technologiques

Plans de prévention (PPRT)

Depuis la loi du 30 juillet 2003, la France est engagée dans la mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques Technologiques. Ces plans visent à éviter l'apport de nouvelles populations dans les zones à risques autour des établissements SEVESO seuil haut mais également à agir sur l'urbanisation existante (mesures foncières, renforcement du bâti). En Bretagne, fin 2010, sur 16 PPRT, la totalité des plans étaient prescrits et 8 étaient approuvés.

Canalisations de produits dangereux

La DREAL a engagé l'analyse des études de sécurité des canalisations de transport (gaz et hydrocarbures) de la région. Elle a également engagé des actions de contrôle et de sensibilisation auprès des acteurs concernés par l'endommagement des canalisations de distribution de gaz (en augmentation forte en 2010).



Risques chroniques

Mise en oeuvre du plan algues vertes

Dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes, près de 50% des élevages des bassins versants « algues vertes » ont été inspectés cette année. Les stations d'épuration classées ICPE ont été contrôlées par la DREAL.

Le MEDDTL a ouvert trois nouveaux postes dans le cadre de ce plan Algues Vertes pour renforcer les missions de contrôle.

Élimination des transformateurs pollués au PCB

La réglementation européenne impose l'élimination des transformateurs pollués au PCB (polychlorobiphényles). Une action nationale de contrôle a été menée en décembre 2010. En Bretagne, 25 inspections ont été effectuées. Elles ont conduit à 13 propositions de sanctions.

Établissements sensibles sur d'anciens sites industriels

Une démarche préventive nationale a été initiée dans les établissements recevant des enfants, construits sur d'anciens sites industriels. En 2010, pour la Bretagne, deux départements ont été concernés : le Finistère et le Morbihan. 10 établissements sur 31 identifiés ont fait l'objet d'un premier diagnostic.

Réduction des substances dangereuses des eaux

Des campagnes de recherche systématique de micro-polluants dans l'eau ont été demandées aux industriels et assorties le cas échéant d'une demande de modification de process.

QUELQUES CHIFFRES

- Bretagne, 1^{ère} région en terme d'ICPE : 8 600 établissements autorisés dont 6 900 élevages
- 30 procès verbaux et 75 mises en demeure concernant des ICPE
- 50 % des élevages des bassins versants « Algues Vertes » inspectés
- 100 % des PPRT prescrits ; 50 % des PPRT approuvés

➤ Prévenir les risques naturels

- Lancer les plans de prévention des risques littoraux prioritaires,
- Transcrire la directive inondation pour sa première année de mise en oeuvre,
- Mettre en oeuvre « Litto 3D ».

➤ Prévenir les risques technologiques

- Poursuivre l'élaboration des PPRT,
- Mettre en oeuvre la déclinaison régionale du Plan national de modernisation des installations industrielles,
- Organiser avec GRDF un Colloque régional « gaz et canalisations ».

➤ Prévenir les risques chroniques

- Contribuer à l'approbation du deuxième plan Régional Santé Environnement et piloter l'action « Reach produits chimiques »,
- Poursuivre la mise en oeuvre de la démarche nationale concernant les établissements recevant des enfants, construits sur d'anciens sites industriels, sur les deux départements 35 et 22 .



Sphères de gaz sur le port de Brest (29)



Le service Infrastructures, Sécurité, Transports a pour ambition de répondre à la demande de transport et de mobilité, en minimisant les incidences sur l'environnement et en garantissant la sécurité des personnes. Les missions du service concourent à la politique nationale des transports au travers du développement des infrastructures pour favoriser la compétitivité du territoire, tout en proposant les modes de transport les plus durables. Les autres missions du service recouvrent le respect des réglementations qui participent à la sécurité routière et garantissent le respect des règles de la concurrence entre les entreprises de transport. Elles concernent également la connaissance des acteurs économiques, ainsi que l'homologation et la sécurité des véhicules.

FAITS MARQUANTS EN 2010

■ Réseau routier national : poursuite des opérations d'investissement

L'aménagement de la RN164 qui constitue un enjeu majeur pour le développement du Centre Bretagne a été poursuivi. Ainsi, les 12 km de la déviation de Gouarec St Gelven ont été inaugurés le 2 juillet 2010 et les travaux de terrassement des 8 km de la déviation de Saint-Caradec ont continué. Enfin, deux nouveaux chantiers ont démarré pendant l'été, sur la section entre Saint-Méen et la RN12 en Ille-et-Vilaine, et sur la sec-

tion La Garenne Ti Blaise dans le Finistère, avec d'importants travaux d'accompagnement environnemental.

Autour de l'agglomération rennaise, un avancement significatif des travaux du barreau de Pont Lagot et de la restructuration de l'échangeur du Bois Harel a été opéré.

Dans le Morbihan, sur la RN165, les voies d'entrecroisement entre St Léonard et l'échangeur de la RD780 ont été réalisées.

Afin de pouvoir déterminer les améliorations nécessaires, tant en termes d'infrastructures que d'organisation des transports, la DREAL Bretagne a réalisé en septembre une campagne d'enquête auprès des automobilistes sur les principaux axes routiers de la région Bretagne.

A la suite de la publication en juillet de l'avant-projet de Schéma National des Infrastructures de Transport et des avis exprimés par les grands élus bretons, la DREAL Bretagne a réalisé un rapport de synthèse destiné au ministère.



Travaux sur la RN 164 - Déviation de St-Caradec (22)

Mobilisation forte sur les grands enjeux ferroviaires bretons

En 2010, Réseau Ferré de France (RFF) a fait aboutir le processus de consultation pour la désignation du partenaire privé chargé de la construction et de l'exploitation de la future Ligne à Grande Vitesse (LGV) Le Mans Rennes. La DREAL a réuni chaque mois le Comité Inter-régional d'engagement relatif aux acquisitions foncières et contribué à l'organisation du comité de pilotage inter-régional LGV dédié au suivi des engagements de l'Etat.

La DREAL a instruit les demandes de financement au titre du FEDER et participé au comité technique de suivi de l'opération Rennes-Brest et Rennes-Quimper. A cet égard, la réalisation des travaux de relèvement de vitesse sur la section Malansac – Questembert a été inaugurée le 30 septembre.

Les 10 principales gares bretonnes : Rennes, St Brieuc, Morlaix, Brest, Quimper, Vannes, Auray, Lorient, Redon, Guingamp sont engagées dans une démarche de renforcement de leur capacité d'accueil et des services à l'usager, notamment en terme d'intermodalité. Les études partenariales préalables à la définition de l'aménagement de chaque Pôle d'échange multimodal (PEM), conduites par les collectivités, se sont poursui-

vies et ont fait l'objet de nombreuses réunions avec l'ensemble des partenaires.

La DREAL Bretagne a participé aux études exploratoires de l'amélioration de la liaison ferroviaire Rennes-Nantes, cofinancées par l'Etat, les deux régions, les deux départements, les deux métropoles et RFF.

Pour atteindre l'objectif des 3 heures entre Paris et Brest ou Paris et Quimper, la DREAL Bretagne a contribué à l'accord partenarial pour engager des études exploratoires d'aménagement de sections de lignes nouvelles sur les liaisons ferroviaires Rennes-Brest et Rennes-Quimper en vue d'un futur débat public.

La recherche des potentialités de développement du fret ferroviaire en Bretagne s'est poursuivie avec la finalisation de l'étude conduite par la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie. La DREAL Bretagne s'est engagé dans l'amélioration de la connaissance, l'analyse de projets portés par différents acteurs, la participation et la recherche du financement d'une étude sur la faisabilité de la mise en oeuvre d'un opérateur ferroviaire de proximité en Bretagne.

Sécurité routière et respect des réglementations

La DREAL a mené du 1^{er} juin au 30 septembre, une grande campagne régionale de communication sur les dangers de l'alcool au volant, avec l'appui des coordinations sécurité routière des quatre départements et du Laboratoire régional des ponts et chaussées de Saint-Brieuc. Cette campagne s'est adressée à l'ensemble des citoyens de notre région, en les invitant à s'engager à adopter des comportements appropriés vis à vis de l'alcool au volant.

Les opérations de contrôle sur route des transporteurs terrestres ont mis en évidence des fraudes inédites concernant le respect des temps de conduite. Le 29 septembre 2010, la DREAL Bretagne et la Gendarmerie nationale ont organisé sur l'aire de repos de la Chaîne un contrôle coordonné de grande ampleur de tous les poids lourds sur l'A84 en Ille-et-Vilaine.



QUELQUES CHIFFRES

- **Crédits consommés sur les opérations d'investissement sous maîtrise d'ouvrage DREAL : 35,5 millions d'euros**
- **Subventions FEDER pour le développement ferroviaire Rennes-Brest et Rennes-Quimper : 3,6 millions d'euros**
- **Nombre de contrôle sur route et en entreprises de transport en 2010 : 5300 véhicules contrôlés sur route et 93 entreprises contrôlées**
- **Réception de véhicules et délivrance de certificats en 2010 : 2424 véhicules réceptionnés à titre isolé**
- **Surveillance des centres de contrôle technique automobile en 2010 : 234 supervisions de contrôles techniques de véhicules lourds**

Promotion du développement durable dans les déplacements

Dans le cadre du deuxième appel à projets « Transports urbains en régions », 3 autorités organisatrices de la région (Lorient, Quimper et Rennes), ont déposé un dossier de candidature. La DREAL Bretagne a préparé l'avis du Préfet de région sur ces 3 dossiers. Les 3 projets ont été retenus et bénéficieront de 100 millions d'euros de subventions dont 90,7 millions d'euros pour la ligne B du métro de Rennes.

2010 a été l'année du déploiement régional de la charte « Objectif CO₂ Les transporteurs s'engagent » initiée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et par l'ADEME.

Les chartes des 10 premières entreprises signataires en Bretagne devraient permettre, à partir de leur plan d'actions sur 3 ans, d'atteindre une économie de 8,3 millions de litres de gazole et de 21 000 tonnes de CO₂.

En relation avec les quatre DDTM et le CETE de l'Ouest, la DREAL a participé à l'élaboration des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et notamment à la définition des mesures de protections à la source des zones bruyantes identifiées le long du réseau routier national.

PERSPECTIVES 2011

- Opérations d'investissement sur le réseau routier national : mettre en service, lancer de nouvelles phases d'études ou de travaux
- Contribuer à la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne / Pays-de-la-Loire (LGV)
- Contribuer à la préparation des premiers contrats des pôles d'échanges multimodaux
- Promouvoir « Bretagne à grande vitesse », projet associant la LGV et l'amélioration des liaisons ferroviaires Rennes-Brest et Rennes-Quimper



Connaissance, Prospective et Évaluation



Le service Connaissance, Prospective et Évaluation est chargé d'assurer le management de la connaissance : il doit acquérir, produire, traiter, valoriser et diffuser les données nécessaires à la DREAL pour porter les politiques dont elle a la charge et pour garantir l'accès à l'information environnementale pour tous. A ce titre, il pilote le système d'information de la DREAL.

Ce service porte aussi la transversalité des politiques de développement durable ; il en fait la promotion, via un partenariat avec les collectivités et le réseau associatif et met en place le suivi de la territorialisation du Grenelle de l'environnement en région.

Il élabore également les avis de l'Autorité environnementale et gère l'animation des réseaux utiles au développement de l'évaluation environnementale.

FAITS MARQUANTS EN 2010

Évaluation environnementale

2010 est la première année de pleine activité de l'Autorité environnementale. Les dossiers de saisine de l'Autorité environnementale concernent majoritairement des projets. Ceux relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement agricoles représentent près de la moitié des saisines, ce qui constitue une particularité bretonne. L'activité liée à l'évaluation environnementale a également comporté une part importante d'animation des réseaux d'acteurs (services de l'Etat, bureaux d'études) et de formation,

notamment des commissaires enquêteurs. A cela s'est ajoutée la production de cadrages préalables destinés, à leurs demandes, aux porteurs de projets ou de plans et programmes. Enfin, en 2010, la participation au réseau national a été très active, afin de développer des outils et de caler de nombreux points de doctrine. A ce titre, la DREAL a mis au point un logiciel dénommé « GARANCE » de suivi de gestion des avis, qui sera déployé en 2011 au plan national.

Soutien à l'élaboration des agendas 21

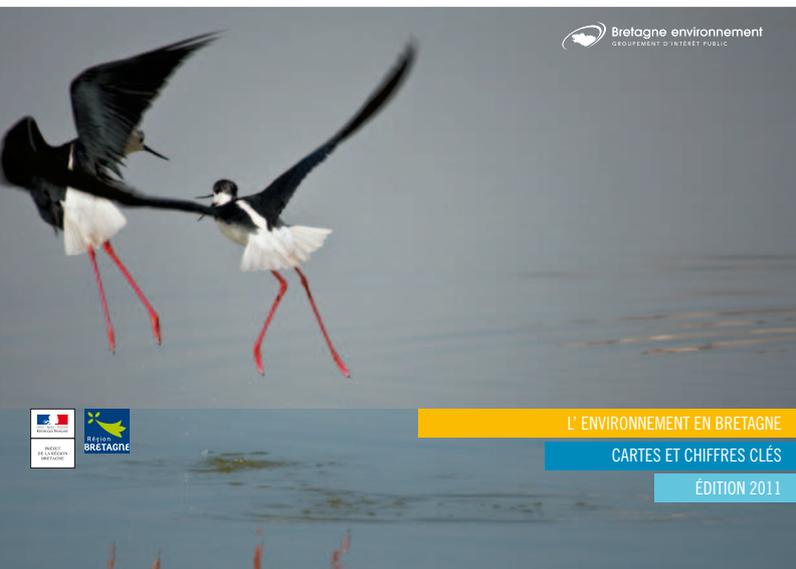
Près de 70 collectivités bretonnes se sont engagées dans la démarche d'élaboration des agendas 21 en 2010. La Vraie Croix et Vitré Communauté, ainsi que le Parc Naturel régional d'Armorique ont bénéficié de la reconnaissance nationale « Agenda 21 », ce qui porte à 9 le nombre de territoires labellisés en Bretagne en 2010.

La DREAL Bretagne a aussi animé le comité régional « Agenda 21 » dont les groupes de travail se sont réunis à plusieurs reprises permettant la création d'un extranet dédié et une contribution au document réalisé par les Agences d'Urbanisme : « L'économie d'espace au coeur d'un aménagement durable et de la qualité de vie en Bretagne ».

Promotion de l'éducation à l'environnement vers un développement durable

La DREAL a contribué à quatre rencontres entre les partenaires de la plateforme « Education à l'Environnement vers un Développement Durable » (EEDD). Dans ce cadre, elle a soutenu la mise en place d'une évaluation des projets EEDD portés par les associations et un projet de « recherche-action » en EEDD en Bretagne.

Production relative à la connaissance des territoires



De plus, la DREAL a mené plusieurs actions, dans le cadre de son rôle de garante de l'accès du public à l'information environnementale produite par l'Etat. A ce titre, elle a animé le recueil des données produites sur l'ensemble des thèmes environnementaux et participé à leur diffusion. En particulier, depuis 2010, la DREAL assure la présidence-tournante pour trois ans du GIP « Bretagne Environnement », constitué à parité par l'Etat et la Région. Elle participe ainsi à trois observatoires : de l'eau, de la biodiversité et du Patrimoine Naturel en Bretagne, de l'énergie et des gaz à effet de serre.

Enfin, la DREAL a animé une réflexion commune des services de l'Etat sur la définition des indicateurs de développement durable. Cette démarche a vocation à promouvoir une vision partagée du développement durable en Bretagne.

La DREAL a animé et piloté l'élaboration de la stratégie régionale pluriannuelle des études pour la période 2011-2013, validée par le Préfet de Région en décembre 2010. Commune à la DREAL et aux quatre DDTM, cette stratégie doit permettre d'optimiser et de valoriser la production de la connaissance utile à la construction d'une vision prospective du développement durable en Bretagne et à la mise en oeuvre des politiques publiques.

L'année 2010 a également permis d'organiser la construction du Système d'Information Géographique (SIG) de la DREAL, aboutissant à :

- la constitution d'un patrimoine commun des données géographiques des ex DRIRE, DIREN et DRE,
- l'organisation d'une animation et d'une assistance pour les géomaticiens et usagers des services,
- la mise en place d'une nouvelle version de GéoBretagne, plate-forme partenariale d'échanges de données localisées.

La DREAL assure aussi la collecte des données statistiques dans le domaine du logement et de la construction, ainsi que leur exploitation et leur mise à disposition pour traitement par les collectivités notamment. Elle publie régulièrement des notes et documents de synthèse. Elle assure le fonctionnement de l'Observatoire Régional des Transports de Bretagne (ORTB) qui produit un document de synthèse annuel.

QUELQUES CHIFFRES

- **103 avis explicites émis au titre de l'Autorité environnementale**
- **Soutien financier à 9 nouvelles démarches d'agendas 21 (76 155 €)**
- **Soutien financier à 19 associations environnementales (152 000 €)**
- **5 publications de l'unité Observatoires et Statistiques dans le domaine logement-construction**
- **Financement du GIP Bretagne Environnement (136 714 € Etat et 160 000 € FEDER)**
- **Soutien financier à la Cellule économique de Bretagne (95 000€)**

PERSPECTIVES 2011

- Poursuivre la formation des partenaires à l'évaluation environnementale
- Mettre en place les évolutions réglementaires liées à l'avis de l'Autorité environnementale et notamment à la réforme des études d'impact
- Mettre en place un des trois pôles statistiques inter-régionaux du logement et de la construction
- Mettre en place le suivi des engagements du Grenelle, les valoriser et installer le comité régional de suivi du Grenelle
- Relancer l'usage de l'information géographique pour faciliter l'application de la transposition de la directive « Inspire »
- Organiser avec la DRAAF et le SGAR la mise en place d'un dispositif d'observation foncière à partir des différents outils et observatoires existants en Bretagne, dans le cadre du Projet Agricole et Agroalimentaire Régional



Trophées du Développement Durable en Bretagne

Unités territoriales



La DREAL exerce ses missions sous l'autorité du préfet de région, et sous l'autorité fonctionnelle des préfets de département pour les missions relevant de leurs compétences. A ce titre, les unités territoriales (UT) assurent le relais de proximité de la DREAL et la représentent dans une majorité de réunions départementales (comités, commissions, réunions sur un dossier donné...). Selon les sujets, elles peuvent s'appuyer autant que de besoin sur l'expertise des services du siège à Rennes.

Les UT assurent plus particulièrement des missions régaliennes qui s'illustrent à travers l'instruction des projets d'activités industrielles susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement puis leur contrôle (réglementation des installations classées). Pour les activités liées aux extractions et à l'exploitation des matériaux et substances minérales, les UT sont également chargées de l'inspection du travail (contrôle des mesures prises en matière de prévention pour la santé et la sécurité des personnels en application du Code du Travail).

FAITS MARQUANTS EN 2010

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Les inspecteurs assermentés des UT mènent des contrôles sur sites et instruisent les dossiers de demandes d'autorisation liés aux créations ou aux modifications des activités industrielles, dans tous les secteurs d'activité (production, logistique, traitement des déchets,...). En 2010, des actions ont ainsi été conduites dans les 4 départements bretons pour assurer la continuité du programme de contrôle des installations classées présentant des risques technologiques (ex. sites soumis à la directive européenne SEVESO : prévention des risques d'accidents majeurs) ou sanitaires (ex. tours aéro-réfrigérantes).

Dans le cadre de la directive européenne IPPC (prévention et réduction des pollutions chroniques), des prescriptions complémentaires ont pu être notifiées aux entreprises concernées afin de minimiser les risques de pollution, à travers notamment la mise en œuvre des meilleures technologies disponibles.

En Côtes d'Armor et en Finistère, des prescriptions ont été élaborées spécifiquement en 2010 pour sécuriser les premiers sites destinés au traitement des algues vertes ramassées sur les plages (compostage à l'air libre ou confiné).

Prévention des risques technologiques majeurs

Concernant les établissements qui relèvent de la réglementation « SEVESO seuil haut », les UT contribuent, en collaboration avec le service prévention des pollutions et des risques de la DREAL et les directions départementales interministérielles concernées, à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

Ainsi, trois PPRT ont été approuvés en 2010 dans les Côtes d'Armor sur le territoire des communes de Glomel (société Distrivert), de la Motte (société Nitrobickford) et de Ploufragan (société SPD). Reste un établissement, le dépôt GPL de la société Totalgaz à Saint-Hervé dont la procédure et les études ont été poursuivies.

Tous les PPRT du Finistère ont été prescrits : celui de l'entreprise Nobel Sport à Pont-de-Buis a été approuvé en 2010 et un travail important a été engagé pour instruire celui qui concerne la zone portuaire de Brest.

Après celui de Châteaubourg (établissement Gruel-Fayer) en 2009, 2 nouveaux PPRT ont été approuvés en Ille-et-Vilaine sur le territoire des communes de L'Hermitage, Mordelles (sociétés De Sangosse et Leseur) et Saint-Jacques de la Lande (entreprise Quaron).

En Morbihan, l'élaboration des PPRT qui concernent les Dépôts pétroliers de Lorient, situés sur le port et les sociétés Guerbet à Lanester et Sicogaz à Quéven, a également été poursuivie.

- Assurer la continuité du programme de contrôle des installations classées et des entreprises industrielles : gestion des produits chimiques (règlement REACH), recherche des substances dangereuses rejetées dans l'eau, réduction des émissions de composés organiques volatils, respect des normes concernant les fluides frigorigènes...
- Participer à l'action nationale visant à résorber le nombre d'appareils utilisant des PCB (réglementation européenne).
- Poursuivre l'instruction des PPRT prescrits en vue de leur approbation.
- Favoriser la diffusion de l'information vers les entreprises concernant la législation ICPE.



Port de Brest (29)

QUELQUES CHIFFRES

- **1351 établissements soumis au régime de l'autorisation au titre de la réglementation ICPE en Bretagne, dont 23 établissements « Seveso seuil haut »**
- **663 inspections menées sur sites en 2010**
- **45 instructions de dossiers ayant abouti à un arrêté préfectoral d'autorisation en 2010**
- **112 arrêtés complémentaires ou de mesures d'urgence proposés et notifiés en 2010**
- **75 arrêtés de mise en demeure de respecter la législation en 2010**
- **28 procès-verbaux relevant des infractions transmis à la justice en 2010**

Mission ÉcoCité



Atelier ÉcoCité à Rennes

Le dossier EcoCité de Rennes fait partie des treize projets retenus dans le cadre de la démarche nationale EcoCité, lancée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. Cette démarche vise à identifier des stratégies de développement urbain exemplaires portées par des agglomérations de plus de 100 000 habitants en forte croissance.

La DREAL Bretagne constitue l'interlocuteur en région de la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN), de Rennes Métropole, de la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts et de l'ADEME pour le suivi du dossier EcoCité de Rennes. A ce titre, elle contribue à la préparation de la contractualisation entre l'Etat et Rennes Métropole au titre des Investissements d'avenir « Ville de demain ».

FAITS MARQUANTS EN 2010

En 2010, la démarche EcoCité s'est inscrite dans une phase dite de « dialogue itératif » entre l'Etat et les collectivités portant sur la définition d'une stratégie territoriale et l'identification des projets les plus innovants. Temps particuliers de ce dialogue itératif, deux ateliers locaux ont été conjointement organisés par Rennes métropole et la DREAL Bretagne et ont réuni les représentants de la DGALN, de la Caisse des Dépôts, du Commissariat Général aux Investissements, de l'ADEME, les représentants techniques et politiques

des collectivités, ainsi que les partenaires et services de l'État locaux.

Le premier atelier local relatif à l'EcoCité de Rennes a eu lieu les 8 et 9 juillet 2010 et a porté essentiellement sur la présentation du projet, la vision prospective de l'EcoCité à 2040 et la gouvernance de projet. Le second atelier local s'est tenu les 18 et 19 novembre 2010 et a été consacré à l'identification d'actions exemplaires et à un premier examen de leur montage financier.

PERSPECTIVES 2011

- Préparer l'installation du comité de pilotage local « Ville de demain » co-présidé par le Préfet et le Président de l'agglomération rennaise et en assurer le secrétariat,
- Participer au comité opérationnel des financements, présidé par la direction régionale de la Caisse des Dépôts,
- Contribuer à la préparation du conventionnement « Ville de demain »,
- Participer, en tant que partenaire, aux différentes instances de gouvernance du projet « ViaSilva 2040 » pilotées par Rennes Métropole.

Mission Zone côtière et milieux marins



La mission Zone côtière et milieux marins assure au sein de la DREAL un rôle d'animation de la transversalité sur les thèmes mer et littoral. Elle veille, dans ce domaine, à la cohérence de l'action des services de l'État au niveau départemental et régional, associant la Préfecture maritime et la Direction interrégionale de la mer (DIRM). Elle est le lieu de synthèse pour l'élaboration d'une stratégie régionale pour la mer et le littoral, en lien avec les orientations nationales ou supra-nationales : directive stratégie milieu marin ; stratégie nationale pour la mer et le littoral ; gestion intégrée de la zone côtière...

FAITS MARQUANTS EN 2010

Outils d'expertise pour l'application de la loi littoral

L'année 2010 a été marquée par la création d'un référentiel régional pour l'application de la loi littoral. Celui-ci se concrétise notamment par l'élaboration de cartes d'expertises fondées sur l'ensemble des connaissances tant textuelles que jurisprudentielles actualisées en permanence. La mise en commun de toutes les capacités d'expertise des services de l'État au niveau régional doit permettre de favoriser, grâce à un

dialogue permanent avec les acteurs locaux en charge des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), le passage d'une gestion à la parcelle à une véritable approche d'aménagement. Une telle démarche doit permettre de concilier l'impératif du respect de la loi avec les exigences en matière de développement des communes littorales.

Élaboration d'un mode d'emploi du volet mer des SCOT

La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 a donné aux établissements publics de coopération intercommunale en charge des SCOT des compétences en matière de planification en mer, dont les modalités de mise en oeuvre restent à déterminer. Dans

cette perspective, la DREAL a élaboré, à travers une note stratégique et une note juridique qui ont été présentées au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable du ministère, un mode d'emploi de ce nouvel outil de planification en zone côtière.

Gestion intégrée de la zone côtière

La DREAL a contribué à l'examen de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé sur le sujet en novembre 2010. Cette action, prévue au CPER, s'inscrit dans le cadre de la stratégie pour la mer et le littoral arrêtée par le Comité Interministériel de la Mer du 8 décembre 2009. Il s'agit d'intégrer les projets des collectivités territoriales, des intercommunalités et des associations, relatifs à la mer et au littoral, à l'échelle d'un territoire donné.

PERSPECTIVES 2011

- Contribuer à l'élaboration du plan d'actions pour la mer et le littoral (PAMM), issu de la directive cadre « stratégie pour le milieu marin »
- Contribuer à la charte sur l'extraction des granulats en mer
- Contribuer, en lien avec le Conseil Régional, à l'établissement d'une charte régionale sur les rejets des boues de dragage
- Contribuer à la planification en zone côtière à terre comme en mer

QUELQUES CHIFFRES

- 2300 km de linéaire côtier
- 270 communes littorales

Mission Zone de défense et de sécurité



La Mission Zone de Défense et de Sécurité contribue à la mise en œuvre des politiques portées par le MEDDTL en matière de préparation et de gestion des situations d'urgence relevant des domaines des risques naturels ou technologiques majeurs, des transports, de l'énergie ou de la protection contre les menaces intentionnelles.

FAITS MARQUANTS EN 2010

Planification opérationnelle

La DREAL Bretagne a réalisé et diffusé les plans de gestion de trafic des autoroutes A 84 et A10/A11, en lien avec le Centre Régional d'Information et de Coordination Routière (CRICR) et mis à jour le plan d'intempéries de la zone Ouest (Bretagne, Basse et Haute Normandie, Centre, Pays de la Loire), avec l'appui du

CETE de l'Ouest. De plus, elle a participé à la commission zonale de défense et de sécurité des secteurs d'activités d'importance vitale, en tant que service instructeur et rapporteur des plans de sécurité relatifs à la prévention des actes de malveillance, des opérateurs relevant du MEDDTL.

Veille opérationnelle et alerte

La DREAL Bretagne a participé activement pour la zone Ouest à la gestion d'un certain nombre de crises :

- intempéries hivernales de janvier, février 2010 et décembre 2010,
- grève de Total,
- tempête Xynthia en février et mars,
- crise sociale et de l'approvisionnement en carburants en octobre et novembre 2010.

QUELQUES CHIFFRES

Mobilisation de 50 agents de la DREAL correspondant à 970 heures, pendant la crise sociale et crise de l'approvisionnement en carburants en octobre 2010

PERSPECTIVES 2011

- Consolider le dispositif de permanence de gestion des crises de la DREAL
- Participer à l'exercice de crise zonale « Crue majeure de la Loire »
- Renforcer l'animation du réseau des services de l'Etat et des opérateurs relevant du MEDDTL
- Coordonner la contribution des services du MEDDTL à l'élaboration du plan POLMAR Terre

Mission Pilotage et animation régionale



La Mission Pilotage et animation régionale assiste la Direction dans ses missions liées à la coordination et l'animation des politiques du MEDDTL en région. En lien avec l'ensemble des missions et services de la DREAL, mais aussi avec les autres UO de la zone de gouvernance (DIRO, DDI, Préfecture des Côtes d'Armor et du Morbihan), elle propose, actualise et suit les outils liés à la gestion des effectifs et des crédits et à l'évaluation de la performance. Elle participe à l'élaboration de la stratégie du MEDDTL en région, assure le rôle de DRH régionale et pilote le service social régional.

FAITS MARQUANTS EN 2010

Animation régionale

L'année 2010 a été consacrée à un travail sur l'animation des politiques du MEDDTL en région. Il portait notamment sur la gouvernance avec la mise en place de 3 types de comités de directeurs régionaux et départementaux, tenant compte de la réforme de l'État, associant respectivement les DDTM, DDPP et DDCS, en

lien avec les autres directions régionales concernées. De plus, une réflexion a été menée sur l'articulation des missions entre le niveau régional et le niveau départemental au travers d'analyses thématiques. Cette réflexion se concrétisera en 2011 dans le Document de Stratégie Régionale.

Gestion financière

La DREAL assure la gestion des crédits de 6 Budgets Opérationnels de Programme (BOP) :

- Programme 113 : UPEB - Urbanisme, Paysage, Eau et Biodiversité.
- Programme 135 : DAOL : Développement et Amélioration de l'Offre de Logement.
- Programme 181 : PR – Prévention des Risques.
- Programme 203 : IST – Infrastructures et Services de Transports.
- Programme 207 : SCR – Sécurité et Circulation Routière
- Programme 217 : CPPEEDDM - Conduite et Pilotage des Politiques d'énergie, d'Écologie, de Développement Durable et de la Mer (programme support financier et regroupant l'ensemble des ETP)

QUELQUES CHIFFRES

- Les crédits consommés en 2010 s'élevaient à près de 50 millions euros en AE (autorisations d'engagement) et 84,7 millions en CP (crédits de paiement)
- La zone de gouvernance Bretagne comprenait en 2010 environ 3105 ETP (équivalent temps plein)

Direction des Ressources Humaines (DRH) régionale

Les missions de la DRH régionale ont été considérablement élargies en 2010, avec la gestion par la DREAL, en tant que responsable de la zone de gouvernance des effectifs Bretagne :

- des CAP d'adjoints administratifs et de dessinateurs (En 2010, premières élections et mise en place),
- de l'harmonisation des promotions pour les agents à statut Équipement,
- de l'harmonisation des primes et réductions d'ancienneté pour les agents à statut Équipement.

PERSPECTIVES 2011

- Finaliser la déclinaison de la stratégie du MEDDTL en région
 - poursuivre les réflexions thématiques sur l'articulation des missions entre les échelons régionaux et départementaux,
 - élaborer le volet Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines du Document de Stratégie Régionale,
 - présenter le Document de Stratégie Régionale au Comité de l'Administration régionale et l'utiliser désormais comme base pour les futurs dialogues de gestion.
- Conforter la fonction de DRH régionale

Secrétariat Général



Le Secrétariat général est centré sur les missions de pilotage internes à la DREAL. Il apporte son appui à la Direction, aux services, aux missions et aux unités territoriales dans les domaines suivants : ressources humaines (y compris gestion des compétences et prévention/sécurité au travail), conseil juridique, informatique, qualité et contrôle de gestion, logistique et éco-responsabilité, finances.

FAITS MARQUANTS EN 2010

Ressources humaines

Le pilotage de la gestion des ressources humaines a eu pour objectif principal de réduire le nombre de vacances de postes au sein de la DREAL, en étant vigilant sur l'adéquation entre les missions des services et les effectifs qui leur sont affectés et d'élaborer un recensement des besoins de formation. Les actions suivantes ont également été mises en place :

Hygiène et sécurité

Une politique volontariste a été mise en oeuvre dès 2010 et a abouti aux actions suivantes :

- élaboration d'un document unique d'identification et d'évaluation des risques professionnels ;
- constitution d'un réseau de correspondants « sécurité » ;
- prévention médicale active avec notamment visites pour tous les agents exposés.

Gestion financière

La gestion financière s'est concentrée sur :

- le suivi des enveloppes dédiées à la DREAL sur les différents programmes de la LOLF (cf. détail des programmes dans le bilan d'activité de la mission PAR) ;
- l'élaboration et le suivi du budget de fonctionnement de la DREAL y compris la dimension immobilière, avec proposition de rationalisation des dépenses

Dialogue social

Dans le cadre de la création de la DREAL Bretagne, ont été mis en place le Comité Technique Paritaire, la Commission Locale de Formation et le Comité d'Hygiène et Sécurité.

Le Secrétariat général a assuré les missions suivantes :

- assistance à la Direction lors des réunions mensuelles avec l'intersyndicale et dans des groupes de travail, notamment celui relatif à l'élaboration du règlement de gestion du temps de travail à la DREAL ;
- représentation des Directeurs dans des réunions bilatérales avec les représentants des personnels notamment pour l'examen des promotions d'agents.

aboutissant à une économie de 7 % des dépenses annuelles de fonctionnement ; des mesures d'économie ont ainsi été prises au deuxième semestre 2010, pour tenir compte de l'annonce en juin 2010 de la baisse des crédits de fonctionnement de 15 % pour les six derniers mois de l'année, ce qui a conduit à un exercice budgétaire particulièrement tendu.

Informatique

Une politique d'équipements informatiques et téléphoniques a été mise en place, avec une vision pluriannuelle.

Assistance juridique

Le rôle de conseil, d'assistance juridique a été assuré notamment dans le domaine routier et de la prévention des risques, avec le développement d'une veille

juridique, essentielle dans la prévention des risques juridiques.

Animation interne

La communication a été en 2010 un des objectifs permanents du Secrétariat général, avec par exemple l'animation de réunions de réseaux (secrétaires, assistantes de gestion, ...), de participation active aux «petits-déjeuners DREAL» (avec présentation de

sujets intéressant un grand nombre de personnels : retraite ; mobilité ; formation, ...), de réunions avec les représentants des personnels, de participation aux assemblées générales des agents et d'élaboration de notes collectives.

PERSPECTIVES 2011

L'objectif est de renforcer l'identité et la culture commune et partagée, en continuant de piloter et d'animer les réseaux mis en place en 2010 et de mieux informer les agents sur un certain nombre de thèmes : la politique d'hygiène et de sécurité au travail, les moyens d'action sociale...

- Développer une gestion proactive des ressources humaines
 - établir un règlement de gestion du temps de travail DREAL ;
 - poursuivre la mobilisation sur les recrutements prioritaires pour le fonctionnement de la DREAL ;
 - établir un plan de gestion des compétences et un plan de formation
 - conforter la politique d'hygiène et de sécurité avec la mise en place d'actions prévues dans le document unique et maintenir à un haut niveau la prévention médicale et le développement de l'assistance aux agents (avec réactivation de la cellule d'écoute et d'accompagnement et la mise à disposition d'un psychologue clinicien).
- Consolider la gestion informatique
 - optimiser le plan d'équipements informatiques et téléphoniques ;
 - établir une politique informatique, avec affichage des règles de sécurité et de déontologie.
- Poursuivre la rationalisation de la gestion financière
 - établir et suivre le budget de fonctionnement avec une rationalisation des dépenses ;
 - suivre l'exécution budgétaire des différents programmes de la LOLF, avec développement de l'information aux services.
- Informer et animer
 - reconduire les actions menées en 2010, avec notamment, la présentation détaillée du règlement du temps de travail à l'ensemble des personnels.

QUELQUES CHIFFRES

- 442 agents en poste à la DREAL au 31 décembre 2010
- 45 arrivées et 23 départs en 2010
- budget DREAL 2010 hors fonctionnement : 4 716 000 euros (dont 3,3M€ de loyer et charges)

Pôle Support Intégré



Le Pôle Support Intégré assure le rôle de prestataire en ce qui concerne les fonctions support pour un ensemble de services : la DREAL, la DIRO et les DDTM (activités relevant du MEDDTL). Ses activités concernent : la comptabilité, la gestion administrative et financière des agents, la formation, l'assistance informatique, la gestion de l'architecture informatique et de la logistique du site qui héberge les services sur Rennes. Au-delà des fonctions de production, il peut jouer un rôle d'expert dans ses domaines d'activité, notamment pour les marchés publics.

FAITS MARQUANTS EN 2010

■ Installation et regroupement de la DREAL Bretagne, de la DDTM 35 et de la DIRO sur le site d'Atalante-Champeaux

L'activité logistique et informatique du PSI a montré en 2010 une forte implication des personnels pour réceptionner les bâtiments Morgat et Ouessant et les aménagements spécifiques créés à la demande des services. Le service a également participé à la création et au test de la rocade informatique des cinq bâtiments et à la construction des infrastructures annexes à cette rocade (autocom unique, salle serveur partagée,...). Enfin, il a

assuré, dans des conditions exemplaires, la maîtrise d'oeuvre des phases successives de déménagement de janvier à avril 2010 pour les 850 agents concernés et organisé la vie en campus des cinq bâtiments. A cet égard, un audit de l'accueil téléphonique et physique a été réalisé, qui a abouti à la mise en oeuvre d'un plan d'actions. Il a aussi été procédé à l'achat de véhicules électriques pour la desserte logistique des bâtiments.

■ Développement des technologies de l'information

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine des technologies de l'information a contribué à des projets stratégiques, par exemple, la refonte de l'outil de suivi de la viabilité hivernale pour le compte

de la DIRO. Le service a également mis en place en 2010 l'environnement informatique commun MAAP-MEDDTL de la DDTM 35.

■ Gestion budgétaire

L'année 2010 a été marquée, pour la partie gestion budgétaire du PSI, par la création du Centre de Prestations Comptables Mutualisées (plate-forme comptable MEDDLT-MAAP) et son antenne de Quimper. De plus, la quatrième et cinquième vague de CHORUS, outil

comptable intégré, ont été mises en place, permettant la prise en charge des BOP « fonctionnement » du MAAP et du MEEDDLT et à partir de juillet, des BOP « urbanisme, paysage, eau, biodiversité » et « enseignement agricole ».

Gestion administrative et financière des agents

Le service a été site pilote dans la démarche de certification du logiciel RéHucit, système d'information des ressources humaines. L'administration centrale a pris la décision du déploiement de la partie gestion administrative de la paie à compter du premier juillet 2010.

Ainsi, ce déploiement a fortement mobilisé les agents du service, notamment pour résoudre les difficultés inhérentes à ce nouveau logiciel. Le fonctionnement de l'outil devrait être stabilisé courant 2011.

PERSPECTIVES 2011

L'action du service s'inscrira dans trois perspectives majeures pour 2011 :

- Stabiliser la gestion administrative et financière des agents ;
- Opérer avec succès la bascule de la sixième vague de CHORUS qui porte sur des programmes particulièrement importants (ferroviaire, routes, sécurité alimentaire) ;
- Procéder à la réorganisation de la division technologies de l'information, à la suite de la mise en place des services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication.



QUELQUES CHIFFRES

- 850 agents bénéficiaires des prestations logistique sur le Campus d'Atalante-Champeaux
- 26 118 paiements effectués sur Chorus (quatrième et cinquième vagues)
- 7500 demandes d'assistance informatique concernant 3200 postes informatiques
- Organisation de 22 concours
- Paie de 3800 agents
- 163 442 plis affranchis
- 3116 jours de formations assurés

Mission Communication



La mission Communication contribue au titre de la DREAL à la communication interministérielle de l'État en région. Dans ce cadre, elle veille à expliquer et à valoriser l'activité de la DREAL et les priorités de l'action de l'État dans les domaines qui répondent aux objectifs du Grenelle de l'environnement et pour les politiques publiques portées par le MEDDTL. Au sein de la DREAL, la mission agit pour favoriser l'émergence d'une identité commune, en organisant notamment la transversalité entre les différents métiers.

FAITS MARQUANTS EN 2010

Communication interne

La fusion de trois anciennes directions régionales pour créer la DREAL a nécessité des actions d'accompagnement du changement auprès des agents. Démarrées dès 2009, elles se sont poursuivies en 2010 : création d'un intranet, diffusion d'un trombinoscope et mise à disposition d'un annuaire électronique, édition d'une lettre interne « DREAL infos », organisation de la cérémonie des vœux en janvier, de 3 réunions plénières d'information pour les agents et d'une « journée DREAL » en Morbihan, journée sur le terrain destinée à renforcer la cohésion et à illustrer, au travers de visites commentées, les thématiques ou missions portées par la DREAL...

La mise en place de « Petits-déjeuners DREAL » dès avril 2010 est une autre manière de partager ces thématiques en impliquant les différents services, à tour de rôle, environ 2 fois par mois et toujours sur le principe d'une libre participation de tous les agents.

Pour faciliter l'appropriation des nouveaux locaux du siège, la mission Communication a par ailleurs édité un livret d'accueil et proposé une nouvelle signalétique. En lien avec le Secrétariat général, elle continue à gérer l'accueil des nouveaux arrivants.

Communication externe

Plusieurs outils ont été réalisés pour présenter la DREAL et ses missions, dont un nouveau site internet.

La mission Communication a accompagné tout au long de l'année direction, services et missions dans la mise en oeuvre des actions de communication externe, en partenariat le plus souvent avec d'autres services de l'État ou établissements publics et les collectivités locales : signatures de chartes ou de conventions régionales (transport routier et réduction des émissions de CO₂, bâtiment durable et artisans), colloque régional sur la biodiversité, inaugurations de réalisations routières sous maîtrise d'ouvrage État, Trophées et Semaine du développement durable, mise en oeuvre du Plan régional digues suite à la tempête Xynthia, pré-

paration du « Pacte électrique breton » signé fin 2010, campagne Écowatt, amélioration des liaisons ferroviaires Rennes-Brest Rennes-Quimper...

Ces temps forts de communication ont alimenté les relations presse (communiqués, dossiers de presse, interviews) ainsi que la production de nombreux articles dans la Lettre des services de l'État en région, éditée chaque mois par la préfecture.

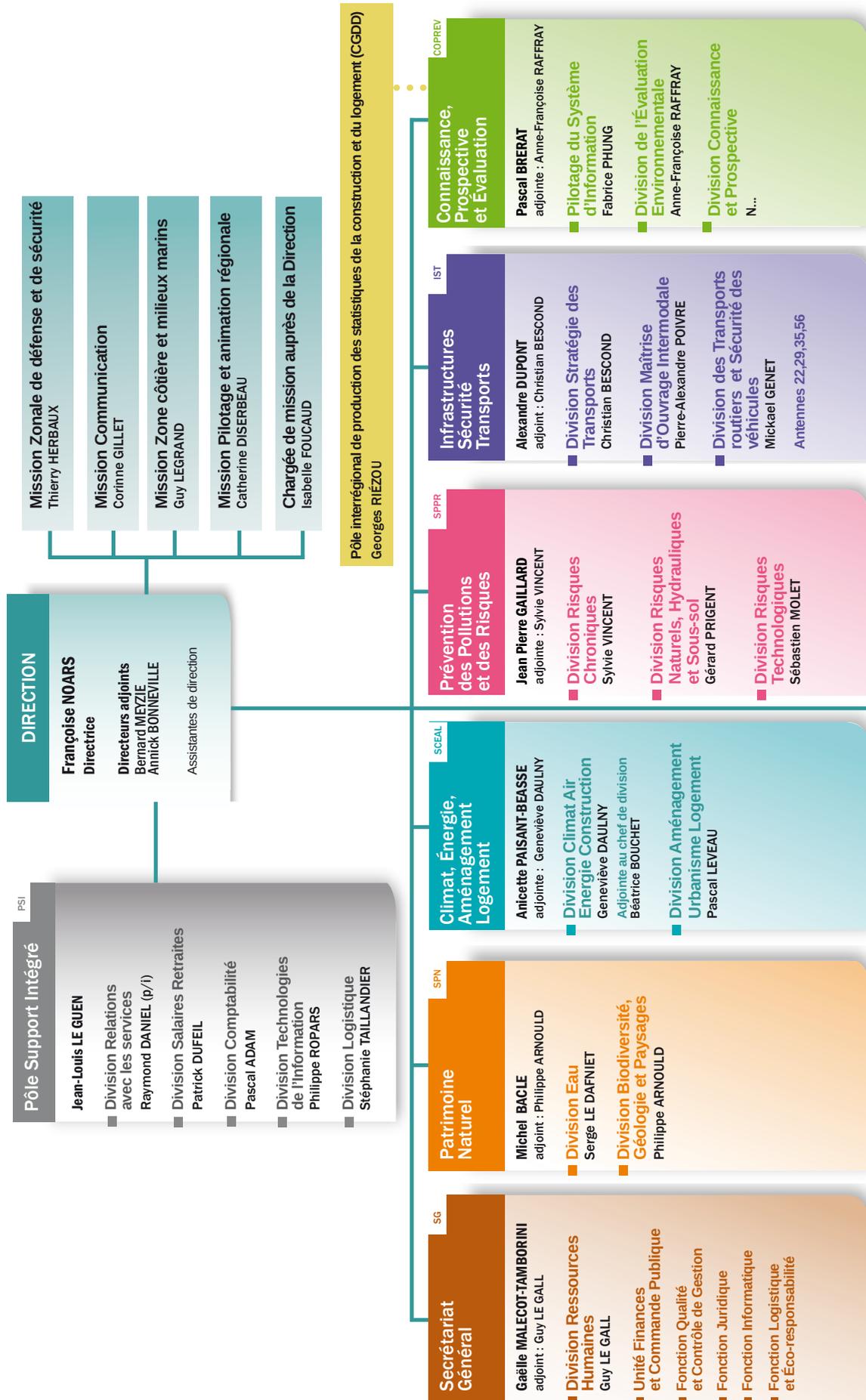
La DREAL a aussi contribué à la communication interministérielle en participant à l'élaboration de l'arborescence du portail internet de l'État et en diffusant la nouvelle charte graphique commune aux services régionaux et départementaux.

PERSPECTIVES 2011

- Préparer le premier rapport d'activité de la DREAL, en lien avec les services et missions
- Bâti un plan de communication
- Poursuivre l'accompagnement des services de la DREAL dans la réalisation des actions de communication externe, en valorisant particulièrement les illustrations de la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement en région
- Veiller à la transversalité des actions de communication interne

Organigramme de la DREAL Bretagne

au 1^{er} septembre 2011



UNITES TERRITORIALES : 22 : Yvon ORY, 29 : Gilles RIO, 35 : Guy ROUILLE, 56 : Yannig GAVEL

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de Bretagne
L'Armorique
10, rue Maurice Fabre CS 96515 35065 RENNES CEDEX
Tél. 33 (0)2 99 33 45 55
Fax. 33 (0)2 99 33 44 33